

Territoire, population et développement urbain

En bref

La région se distingue par son étendue, une population rurale encore importante et son semis dense de villes moyennes. Son territoire est partagé entre les "franges franciliennes", le val de Loire et le Berry, relativement indépendants. La progression périurbaine, phénomène généralisé en France, menace les paysages des vallées et les systèmes agricoles et naturels qui leur sont associés et en particulier le val de Loire. La reconquête des cours d'eau et la préservation des coupures rurales, entre et à l'intérieur des zones urbanisées, conditionnent la qualité du cadre de vie des populations en milieu urbain. La maîtrise des transports et des déplacements s'avère nécessaire pour limiter les impacts négatifs de l'expansion urbaine.

Le vaste territoire relativement peu peuplé de la région dispose d'atouts géographiques liés à son relief peu accentué et à ses sols calcaires prédominants, favorables à une importante production agricole : il s'agit de la première région céréalière d'Europe. Il se caractérise également par un habitat dispersé et d'importantes activités de production, dont les implantations sont déterminées par la présence de la ressource en eau et une morphologie plane. Plateaux cultivés, vallées habitées, massifs boisés, constituent des entités dominantes du paysage régional. Aucune n'est exempte des effets liés à l'étalement urbain, qui se traduisent, entre autres, par des mutations de l'usage des sols ou par des dégradations des zones patrimoniales. La proximité de Paris fait que ce phénomène périurbain s'étend sur le pourtour nord de la région. Il s'intensifie au sein du val de Loire avec l'accumulation des activités humaines. Il emprunte un caractère beaucoup plus diffus dans le sud de la région. L'ambition environnementale des instruments de planification et de contractualisation réside, plus qu'ailleurs, en leur capacité à insérer la trame urbaine au tissu rural et au réseau hydrographique naturel, et ce, à de multiples échelles.

Panorama général

Une région plane

Avec 39 534 km², couvrant six départements, le Centre figure parmi les régions françaises les plus étendues. Elle accueille 2,4 millions d'habitants, soit 4,2 % de la population métropolitaine sur 7,2 % de la superficie du territoire national. Les vallées, peu encaissées, inscrivent le relief légèrement en creux. Le cours ligérien, après avoir été guidé par une faille nord-sud, s'oriente vers l'ouest en empruntant le plateau

de Beauce, puis les terrains du Crétacé où il s'allie avec le Cher et l'Indre qui ont transité par le plateau du Berry, et avec la Vienne. L'Eure et ses affluents appartiennent au bassin de la Seine. Le relief modéré des collines du Perche au nord-ouest, du Pays Fort, du Sancerrois et du Boischaud au sud-est, révèle l'influence marginale des Massifs armoricain et central. Au sud, la Brenne, vaste cuvette de sable et d'argile, se poursuit par les plateaux argileux de Touraine, dans le sud-ouest. Au centre s'étendent les sables et argiles miocènes de la Sologne. Ces sols pauvres expliquent l'importance des zones naturelles et forestières en Brenne, en Sologne et en forêt d'Orléans (voir le chapitre *Espaces naturels*). En revanche, de part et d'autre de la Loire, les vastes étendues du Berry et de la Beauce, plateaux de roches calcaires fissurées, surmontées de craie et d'une couche d'argile couverte de limons fertiles, sont propices à l'agriculture. L'occupation des sols est d'ailleurs majoritairement agricole (64 % de la superficie régionale en 2002 contre 53 % en France - Teruti).

Une région rurale et de passage

La région est dotée d'un tissu industriel diversifié et dispersé qui lui apporte une valeur ajoutée importante (dixième rang national en 2000). Elle garde néanmoins une "empreinte rurale" significative : 34 % de la population vit en commune rurale (contre 24,5 % pour la France). La densité de population (62 hab./km²) reste inférieure presque de moitié à la moyenne nationale (102 hab./km²). La population urbaine représente 66 % de la population totale en 1999. La portion artificialisée du territoire régional reste similaire à la moyenne française (7,7 % contre 8,3 % en 2002) mais modeste par rapport à celle du territoire francilien (21 %). La présence de nombreux cours d'eau et leurs confluences ont été déterminantes dans la constitution d'un semis dense de villes de taille moyenne. Ces villes sont maintenant reliées par un faisceau routier parallèle aux vallées et/ou radial vers Paris qui structure les évolutions urbaines. La pression urbaine est plus modérée qu'au niveau national mais l'artificialisation des sols progresse plus vite. Le Centre a connu un essor urbain particulièrement rapide entre 1962 et 1990¹ : la population urbaine a augmenté de 85 % (contre 44 % au niveau national), grâce notamment à un apport migratoire très important². Aujourd'hui, près de deux personnes sur trois

1 - Insee Centre, 1999. "Une progression soutenue de la population", *Insee Centre Info*, n° 83, 4 p. - Insee Centre, 2000. "Une urbanisation forte pendant les Trente Glorieuses", *Indicateurs de l'économie du Centre*, n° 28, pp. 6-8. - Insee Centre, 2000. "Plus d'un tiers des habitants résident dans l'une des six principales agglomérations", *Indicateurs de l'économie du Centre*, n° 29, pp. 13-17.

2 - Le taux de variation annuel moyen de la population passe de 0,72 sur la période 1975-1982 à 0,32 sur la période 1990-1999. Ce taux est la somme d'un solde migratoire moyen annuel (a) et d'un solde naturel moyen annuel (b). Pour chacune de ces deux périodes, (a) est de 0,46 et de 0,12 (contre 0,07 et 0,01 au niveau national) ; (b) de 0,26 et 0,2 (contre 0,4 et 0,36 au niveau national). Voir Insee Centre, 2003. *Données économiques et sociales du Centre - Édition 2002-2003*. 272 p.

Enjeux écologiques et périurbanisation



Source : Insee, 1999 - ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement - Ifen, 2000.

Les lignes d'égalité de densité à trois dates différentes résultent d'un lissage. La densité lissée peut également s'interpréter comme une moyenne pondérée de densités communales. La ligne 80 hab./km² se situe généralement en limite de l'espace périurbanisé. La carte exprime les grandes tendances territoriales de la périurbanisation et montre les types d'occupation du sol qui sont affectés par ce phénomène.

Le lissage consiste à répartir la population de chaque commune selon une densité décroissante avec la distance au chef-lieu (dans un rayon de 15 km) [pour une présentation plus complète de la méthode de lissage, voir SUDINSEE. L'essentiel n° 24. "La région conquiert son territoire"].

habitent en ville. Plus d'un habitant sur trois demeure dans l'une des six grandes agglomérations de Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois ou Orléans. Malgré une diminution de l'apport migratoire, le Centre est encore une région de passage. C'est la deuxième région de métropole qui accueille le plus de population en provenance d'une autre région, derrière le Languedoc-Roussillon, mais aussi la deuxième région que l'on quitte le plus après l'Île-de-France.

Trois macroterritoires

La platitude du relief et une occupation des sols en majorité agricole et naturelle (92 %) confèrent à la région une apparente homogénéité, mais la situation économique et démographique la fractionne en trois entités. Au nord, une zone dynamique, dans l'orbite de la région francilienne concerne les quatre départements les plus peuplés et les villes continuent de gagner des habitants. Au sud, la zone berrichonne aux activités rurales et industrielles traditionnelles est en déclin : depuis dix ans, la population régresse dans le Cher et l'Indre, ce dernier connaissant une baisse continue depuis 1975³. Au centre, la séparation naturelle

3 - Insee Centre, 2004. "Portrait socio-économique du Berry", Insee Centre Info, n° 122, 4 p.

qu'est la vallée de la Loire stigmatise la divergence entre ces deux espaces. Densément peuplée, elle constitue un "cordon" économique structurant qui relie les régions atlantiques et parisiennes. Cet espace emblématique attire aussi l'essentiel de la fréquentation touristique. Si la tendance actuelle se poursuit, la population devrait encore progresser d'ici 2030 dans les zones d'emplois des franges franciliennes (+22 %) et dans celles de l'axe ligérien (+17 %), et régresser de 7 % dans celles du sud⁴.

Les traits majeurs de l'étalement urbain

L'urbanisation entre 1990 et 1999 se manifeste en grande majorité par un étalement urbain. La superficie des zones urbaines a augmenté de 22,5 % entre 1982 et 1999. Pratiquement toutes les couronnes des neuf plus grandes aires urbaines de la région Centre ont absorbé de nouvelles communes en dix ans. Le nord-est de la région et de façon générale les vallées et les grandes agglomérations sont plus particulièrement touchés par ce phénomène. En zone rurale et dans le sud, il s'exprime à un degré moindre par une occupation encore diffuse. Avec l'étalement urbain, les surfaces artificialisées augmentent plus vite que la population.

Ce type d'expansion urbaine se traduit par des besoins toujours plus grands d'infrastructures de transports, de fortes consommations énergétiques, de consommations d'espaces pris sur l'activité agricole et sur les espaces naturels.

Les signes d'une "banlieurisation" parisienne au nord de la région

La proximité de l'Île-de-France et la structuration des axes de transports expliquent la concentration de populations au nord dans une portion de territoire connu depuis les années quatre-vingt-dix sous le terme de "franges franciliennes"⁵. Cet espace comprend quatre bassins d'emplois : Dreux, Chartres, Pithiviers et Montargis et subit des pressions économiques et foncières très fortes. Migrations quotidiennes, zones résidentielles pavillonnaires, déficit en équipements et services de proximité, population sans cesse renouvelée sont les caractéristiques de ces territoires.

Dreux et Chartres ont subi en premier le "desserrement" de Paris avec la décentralisation, dans les années 1954-1980, des entreprises parisiennes et de leur main-d'œuvre. Depuis, le manque de place et l'augmentation du coût du foncier en région parisienne confirment l'attractivité de ces zones pour les ménages, souvent bénéficiaires du prêt à taux zéro⁶, et pour les entreprises. L'influence parisienne, pourvoyeuse d'emplois, ne cesse de s'accroître dans l'espace, aidée en cela par la facilitation de son accès. Les deux tiers des migrants alternants des franges nord travaillent en Île-de-France.

4 - Insee Centre, 2001. "2030 : l'ère des "seniors", Insee Centre Info, n° 111, 4 p.

5 - Ces franges regroupent une partie des départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

6 - Le prêt à taux zéro a un effet "accélérateur" sur les acquisitions pour les ménages. Il comporte cependant des effets pour la collectivité en entraînant souvent de lourdes charges financières pour des petites communes qui n'en ont pas les moyens, en n'engendrant pas systématiquement de la mixité sociale et en contribuant fortement à l'artificialisation des sols et à une augmentation de l'utilisation de la voiture. Voir DRE Centre, Service de l'urbanisme et de l'habitat, 2003. Développement durable, évaluation des effets du prêt à taux zéro dans les franges franciliennes - Synthèse. 36 p. (coll. Les rapports).



Vue aérienne d'Orléans (aval, sud-ouest).

Patrick Fierme

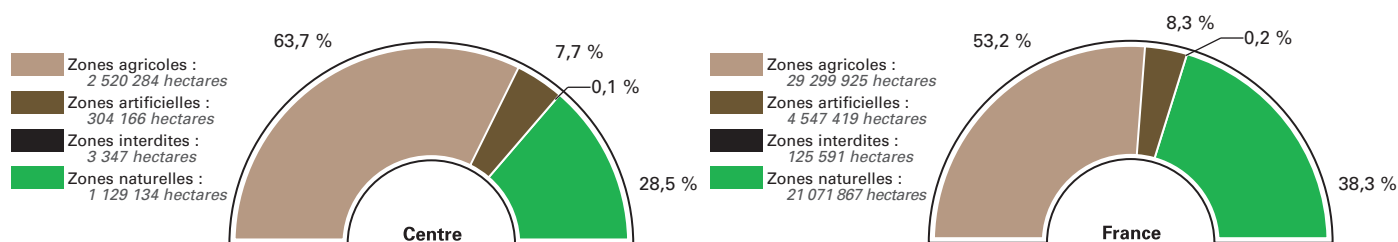
Les transports s'intensifient, notamment au titre des migrations alternantes, qui confirment la bipolarisation de ce territoire, Blois jouant le rôle d'espace de transit. Une pression foncière industrielle et commerciale accompagne les cordons d'urbanisation est-ouest, au détriment des espaces naturels autour d'Orléans (Ormes et Saran, marges forestières de Fleury, Saint-Jean-de-Braye, de Boigny et de la Source) ou des entrées de ville (Blois par exemple), voire aux carrefours routiers (espaces logistiques comme à Meung-sur-Loire). On assiste à une dilatation nord-sud de l'espace urbain, en particulier à Tours, par l'urbanisation des vallées qui déborde sur le plateau. La présence de pôles verts de qualité (massif domanial au nord-est d'Orléans, forêts de Russy et de Boulogne au sud et à l'est de Blois, les forêts d'Esvres, de Villandry, la chênaie pubescente de Cigogne, les pelouses à Champeigne au sud de Tours) freine cette expansion. Parmi les espaces agricoles les plus colonisés, figurent la Petite Beauce à Orléans et les terres à haut rendement à Tours, à l'exception du vignoble, très protégé. À Blois, les mutations foncières n'engendrent pas systématiquement un changement de vocation des terres agricoles, comme preuve de leur vitalité économique. En revanche, les ménages sont poussés à acheter aux confins de la zone urbanisée, par l'élévation du coût du foncier. Enfin, les zones caractérisées par une activité agricole intense et diversifiée (espaces entre digues et coteaux à Tours et zones maraîchères autour d'Orléans - Chécly, Ingré, Olivet), sont touchées par l'habitat. Un "mosaïquage" apparaît entre terres cultivées, terres en friche et urbanisation récente.

La prise en considération du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme provoque maintenant le report de la pression urbaine en périphérie. Les agglomérations de ces vals sont très vulnérables aux inondations, celles de Tours, Amboise, Blois et Orléans étant plus concernées par des ruptures de digues. Des phénomènes particuliers d'affaissement de terrain peuvent également les affecter (voir le chapitre Risques naturels).

Le Sud : une occupation diffuse de l'espace

Le sud de la Loire est caractérisé par l'importance des espaces naturels (Brenne et Sologne) et les prairies bocagères sur le rebord du plateau berrichon, entaillé par les vallées du Cher et de l'Indre où siègent les villes de Romorantin, Vierzon, Bourges et Châteauroux. Les deux départements du Cher et de l'Indre font partie des départements "ruraux, agricoles et industriels", comme la majorité des départements bourguignons, lorrains, ardennais et francs-comtois⁷. Cette zone a accueilli, "à l'abri de la ligne de Loire", des industries d'armement (création de fonderie de canon, arsenaux de Bourges et usines aéronautiques militaires à Bourges et Châteauroux). Depuis 1990, elle subit une régression de sa population active. Le nombre d'habitants est retombé en 1999 à son niveau de 1962. Les zones urbaines de Vierzon, Bourges, Châteauroux, après avoir enregistré une augmentation de leur population de 1962 à 1990, se dépeuplent au profit en partie des zones rurales. Elles conservent cependant un certain équilibre entre les classes d'âge, alors que le déséquilibre se creuse en zone rurale entre les jeunes qui partent et les retraités qui s'installent. La pression urbaine n'a pas évolué contrairement au reste de la région entre 1990 et 1999. Il existe une forte proportion de logements individuels dans les deux départements. Lotissements, mitages, terrains clos se développent, de façon particulièrement sensible dans la Brenne et la Sologne. La couronne périurbaine de Romorantin connaît le taux de construction le plus important de la région sur la période 1990-1999. La couronne périurbaine de Bourges s'adjoint celle de Saint-Amand-Montrond, et celles de Châteauroux et d'Issoudun ne font plus qu'une. Les enjeux de cet étalement urbain recouvrent les vallées alluviales et les milieux humides associés aux cours d'eau. La maîtrise de l'alimentation en eau potable et celle des rejets industriels et urbains sont plus difficiles du fait de la diffusion des activités

Les grands postes d'occupation des sols en 2002

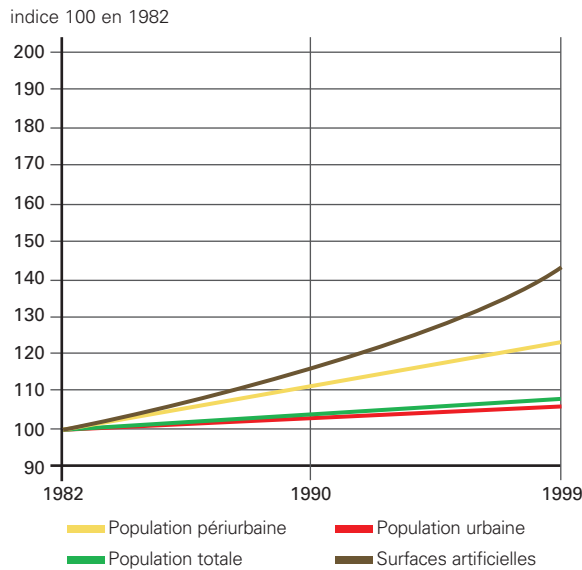


L'enquête Teruti nationale menée sur un échantillonnage annuel de 550 000 points apporte des informations sur les modes d'occupation et d'usage des sols selon une nomenclature physique en 82 postes. Les résultats régionaux et départementaux provenant de la somme des quatre catégories sont toujours différents de la superficie réelle en raison des aléas liés à l'échantillonnage. Par ailleurs, les superficies inférieures à 100 ha ne sont pas représentatives. Cette enquête constitue actuellement la seule source d'information disponible régulièrement pour identifier les différents grands types d'occupation du sol et les flux d'un poste à l'autre.

Source : ministère chargé de l'Agriculture (Scees), Teruti 2002.

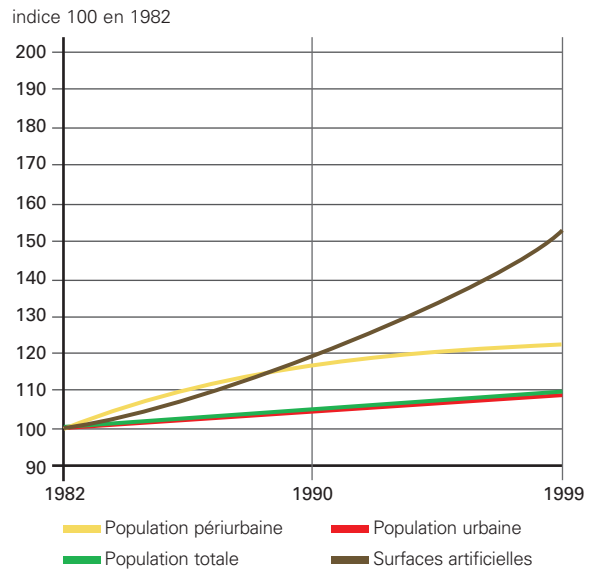
7 - Insee Centre, 2004. "Portrait socio-économique du Berry", Insee Centre Info, n° 122, 4 p.

L'évolution des surfaces artificialisées et de la population en France



Source : Insee, RP - ministère chargé de l'Agriculture (Scees), Teruti.

L'évolution des surfaces artificialisées et de la population en Centre



Source : Insee, RP - ministère chargé de l'Agriculture (Scees), Teruti.

La répartition de la population

	Superficie des communes rurales		Population des communes rurales		Superficie des communes urbaines		Population des communes urbaines	
	Variation 1982/1999	Part/superficie totale 1999	Variation 1982/1999	Part/population totale 1999	Variation 1982/1999	Part/superficie totale 1999	Variation 1982/1999	Part/population totale 1999
	%							
Cher	-0,3	90,4	4,0	42,9	3,0	9,6	-5,8	57,1
Eure-et-Loir	-2,1	85,8	14,7	37,6	15,3	14,2	11,0	62,4
Indre	0,0	88,5	-6,8	45,0	0,0	11,5	-3,4	55,0
Indre-et-Loire	-9,0	77,7	-0,5	24,9	52,2	22,3	13,2	75,1
Loir-et-Cher	-3,6	86,5	5,0	45,3	31,7	13,5	7,4	54,7
Loiret	-5,6	77,0	10,8	25,7	24,9	23,0	17,1	74,3
Centre	-3,3	84,4	4,9	34,1	22,5	15,6	9,3	65,9
France	-3,6	81,6	3,1	24,5	20,0	18,4	9,3	75,5

	Pression urbaine		Densité urbaine	Densité urbaine
	1982	1999		
		Hab. urbains/km ²		Hab./km ²
Cher	26	25	258	43,5
Eure-et-Loir	39	43	305	69,3
Indre	19	19	163	34,0
Indre-et-Loire	60	68	305	90,4
Loir-et-Cher	25	27	201	49,7
Loiret	58	68	294	91,2
Centre	38	41	264	62,3
France	74	81	442	109,6

Source : Insee, RP 1982 et RP 1999.

Une commune est urbaine quand elle appartient à une unité urbaine. Une unité urbaine concerne une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations présentant entre elles une continuité et comportant au moins 2 000 habitants (définition Insee).

La densité urbaine est le nombre d'habitants urbains rapporté à la surface des communes urbaines.

La pression urbaine est le nombre d'habitants urbains rapporté à la surface totale de la région. La pression urbaine est donc le produit de la densité moyenne des villes par la part de l'espace qu'elles occupent dans la région.

Son évolution, comme celle de la population, résulte de deux composantes :
 - la densification qui provient de la variation des villes déjà définies comme telles lors du précédent recensement ;
 - l'extension qui résulte de l'apport supplémentaire de population par les communes antérieurement rurales qui changent de statut pour devenir urbaines. C'est notamment ce phénomène d'extension qui est la cause de la périurbanisation, enjeu majeur du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, mis en place pour 20 ans dans le cadre de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

industrielles et de la dispersion urbaine. Le maintien de l'agriculture spécialisée (arboriculture et maraîchage), des massifs boisés et une meilleure organisation spatiale des secteurs d'activités - notamment des zones logistiques - conditionnent le cadre naturel de ces agglomérations.

La maîtrise de l'espace

Parmi les outils de planification territoriale, les schémas de cohérence territoriale (Scot) concernent les plus grandes agglomérations. Les pays qui couvrent l'ensemble du territoire sont les outils de la planification spatiale, en particulier au nord. Malgré l'influence des transports, toutes les agglomérations ne disposent pas encore de plans de déplacement urbain (PDU)⁸. La recherche de la cohésion spatiale se dessine avec le maintien de l'identité rurale.

La valorisation de l'espace rural

La région Centre a adopté fin 2003 une charte de développement durable qui conforte le principe de solidarité territoriale pour un ensemble cohérent, équilibré et attractif. La politique de transport et de déplacement mise en œuvre (voir le chapitre Transports), le maillage plus équilibré des réseaux et la possibilité d'offrir un choix entre les modes de déplacement sont visés. La "géographie dicte les solidarités nécessaires de la gestion de l'eau" ; la gestion intégrée des ressources, des espaces et des espèces est favorisée. La recherche de l'équilibre territorial passe par une nouvelle solidarité entre villes et campagnes⁹. Le territoire est totalement couvert par trente et un pays. Sous cet angle, le Centre est l'une des premières régions françaises à avoir réalisé une structuration complète de son territoire. Les pays expriment la complémentarité ville-campagne (Drouais, Bourges) ; ils distinguent l'agglomération de sa couronne (Orléans et Tours) et sont marqués par la ruralité (Loire val d'Aubois) ou par la fréquentation touristique (parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Brenne, pays des Châteaux...).

Au sein de ces périmètres, le contrat de pays définit le programme d'actions à plus court terme ; il accompagne les projets porteurs de développement économique et social, établis localement. Les pays participent à la mise en œuvre du contrat de plan État-région (CPER) 2000-2006. Ils sont des outils privilégiés du développement local ou de la planification dans la zone couverte par les fonds structurels européen et sur les franges franciliennes.

La région Centre comporte de vastes territoires ruraux aux patrimoines naturel et culturel remarquables. Les trois parcs naturels régionaux (PNR) - Perche, Brenne, Loire-Anjou-Touraine - ont vocation à faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain des territoires concernés (voir le chapitre Espaces naturels). Leur charte définit cinq missions principales¹⁰, parmi lesquelles la contribution à l'aménagement du territoire et au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie. Le parc de la Brenne a, par exemple, conduit un projet de paysage sur la vallée de la Creuse et participé en 2003 à l'élaboration des documents d'urbanisme de huit communes. Les espaces agricoles

intercalaires aux zones urbaines, notamment les zones maraîchères, favorisent la mixité de l'usage du sol en tant qu'élément constitutif de la trame verte et participent à la consommation locale. La charte de l'agriculture périurbaine, à l'initiative des agriculteurs de l'agglomération tourangelle¹¹, concerne tout particulièrement le maintien du maraîchage et la protection des prairies inondables contre les peupleraies. La mise en place de jardins ouvriers en périphérie des nouveaux quartiers sud de Tours, ou encore le projet Loire trame verte à Orléans témoignent de la volonté de maintenir l'agriculture périurbaine.



Le vignoble de Sancerre (Cher).

La trame urbaine

Les huit contrats d'agglomération (soit 71 communes et 930 000 habitants), mis en place par la région, sont destinés à favoriser la coopération intercommunale et la réalisation de grands programmes d'investissement renforçant la qualité de vie urbaine : économie, habitat, transports en commun, culture, cadre de vie et environnement. À titre d'exemple, la charte d'agglomération d'Orléans fixe quatre orientations principales parmi lesquelles l'environnement et l'aménagement des espaces ligériens, l'embellissement des entrées d'agglomération et la mise en valeur de la trame verte de l'agglomération.

En juin 2001, la région a adopté une nouvelle politique en faveur de la qualité de vie dans les trente-sept villes moyennes, essentielles pour la vitalité du territoire régional. En effet, ces villes exercent une fonction d'organisation qui rayonne bien au-delà des limites de leur territoire. Elles constituent des pôles de développement à conforter, à la fois dans leur rôle d'animation et par la présence des services publics. L'élaboration des sept schémas de cohérence territoriale est l'occasion privilégiée pour assortir aux enjeux urbains et interurbains ceux liés à la conservation patrimoniale. Il s'agit de compléter ces derniers par une connaissance des milieux et des paysages fragiles aussi bien agricoles que forestiers, non encore repérés à ce jour, afin de pouvoir mieux évaluer les incidences des futurs projets d'urbanisation ainsi que les orientations de conservation possibles. Le choix du périmètre des Scot (contour de l'agglomération, comme à Orléans, ou englobant les agglomérations dans un espace plus large) est important dans un objectif de maîtrise des transports. Pourtant,

8 - Voir le chapitre Transports.

9 - Voir <http://www.regioncentre.fr>

10 - Voir <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

11 - Voir chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Source : Datar, 2003 - MNHN, 2002.

Le pays repose sur la notion de territoire qui présente une cohésion géographique, historique, économique ou sociale et sur la volonté locale de construire ensemble un projet de développement. Les contrats de pays sont signés pendant la durée du contrat de plan État-région 2000-2006. Les parcs naturels régionaux sont des territoires qui, au travers d'une charte, concilient le développement avec la préservation du patrimoine naturel et paysager.

L'objectif 2 se rapporte à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle pour la période 2000-2006. Le soutien transitoire concerne tout ou partie des communes qui bénéficiaient des fonds structurels européens en 1994-1999.

ces périmètres correspondent rarement au zonage des aires urbaines, alors même qu'il met en relief les relations existant entre les pôles urbains où siègent les activités et leur couronne périurbaine plus résidentielle, notamment en terme de déplacement domicile-travail¹².

L'adaptation des politiques au nord et au sud

Le territoire des franges franciliennes en région Centre fut reconnu, au début des années quatre-vingt-dix, comme espace d'équilibre stratégique trait d'union du Bassin parisien. Le Sgar recommande "d'éviter une dispersion de l'urbanisation, de préserver l'environnement et de mieux organiser les déplacements"¹³. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des travaux de la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (MIAT) du Bassin parisien qui concerne huit régions et qui est coordonnée par le préfet d'Île-de-France. Une enveloppe spécifique du CPER 2000-2006, de 12,8 millions d'euros, destinée aux démarches d'organisation territoriale et d'investissements publics, s'accompagne d'un document de programmation conférant aux pays un rôle majeur dans la conduite de la planification spatiale et dans la protection des paysages des vallées visées par les objectifs européens (Natura 2000). Il prévoit l'organisation d'un réseau de villes en vue de favoriser l'enracinement des populations, et une ouverture de lignes ferroviaires au transport collectif de voyageurs Chartres-Orléans et Pithiviers-Orléans. Enfin, un observatoire du foncier est mis en place.

Les financements structurels, destinés à faciliter la reconversion des territoires en difficulté économique, concernent des projets de réhabilitation - canaux non gérés par Voies navigables de France (Cher canalisé, Canal du Berry...), friches urbaines, éléments patrimoniaux des pays. Les politiques d'urbanisme et d'habitat s'appuient sur plusieurs principes : assurer l'équilibre

Les friches urbaines au cœur des villes

Les départements du sud de la région portent, sous la forme de friches, les marques du déclin d'activités industrielles anciennes en crise (confection et armement). Ces terrains ou bâtiments ayant perdu leur affectation ou leur utilisation sont souvent localisés au cœur des agglomérations. On les trouve aussi dans les pôles urbains intermédiaires et dans une moindre mesure en zone rurale (site de Nouâtre dans le Chinonais). Démolitions de bâtiments, actions de dépollution ou amélioration de l'accessibilité constituent des opérations dont le coût, souvent considérable, peut être un frein à leur réhabilitation ou à leur réutilisation. Les actions de requalification des friches industrielles et militaires permettent à plus long terme de reconstituer un patrimoine foncier qu'il est possible de remettre en valeur (espaces naturels, nouvelles activités, habitat...). Elles sont dans certains cas un moteur de mutation urbaine participant au renouvellement de la ville de l'intérieur, dans l'optique d'une maîtrise de l'étalement urbain.

Un inventaire réalisé en 1999 dans les principales villes a identifié près de 200 hectares de friches dans les agglomérations de la zone Objectif 2. Certaines font l'objet de projets de réutilisation ou d'aménagement comme la friche de Port-Sec, la friche Case au cœur de Vierzon, et les friches Balsan à Châteauroux. Certains sites pollués nécessitent un traitement spécifique avant tout usage. Trois sites situés à Bourges sont particulièrement concernés, 16 ha de friches à Vierzon et 8 ha à Châteauroux.

75 hectares de friches sont considérés comme stratégiques, soit en raison de leur localisation, de leur étendue ou bien en raison des conséquences sur l'environnement d'un changement de leur affectation.

Source : Préfecture Centre, 1999. Programme Objectif 2. 2000-2006. Diagnostic. 97 p. - DRE, Sgar, 1999. Les friches urbaines stratégiques. Gerar et Guy Taieb Conseil.

12 - Insee Centre, 2000. "Nouveaux concepts pour le rural et l'urbain", Indicateurs de l'économie du Centre, n° 27, pp. 2-5.

13 - Préfecture Centre, Secrétariat général aux affaires régionales, 2001. Franges franciliennes en région Centre. Éléments de diagnostic et orientations pour des actions. 58 p.

entre le développement urbain et le développement rural ; préserver les espaces naturels et les paysages ; assurer l'équilibre entre emploi et habitat ; veiller à l'utilisation économe de l'espace, à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti ; maîtriser l'expansion urbaine et la circulation automobile.

Renouer avec le fleuve

Comment renouer avec le fleuve, alors que les activités économiques qui lui étaient liées sont peu ou prou abandonnées, que ses berges sont devenues des dessertes routières importantes, le coupant de la ville, que les espaces inondables se sont urbanisés ? Le maintien du paysage ligérien, affirmé dans les documents d'urbanisme (comme le schéma directeur d'Orléans en 1994) constitue une priorité avec le classement du val de Loire au titre de paysage culturel par l'Unesco en 2001. Le plan Loire Grandeur Nature a amorcé la prise de conscience de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine mais aussi des dangers encourus par les habitations en zones inondables.

La démarche paysage initiée par la mission val de Loire devrait conduire à une charte paysagère dans le but de réhabiliter une "culture" du domaine fluvial proprement dit avec la gestion des zones humides et des prairies... À l'échelle du grand paysage, le maintien des vues panoramiques et des perspectives est conditionné par les mutations des fronts de Loire et des infrastructures du corridor fluvial. Au niveau des sites agglomérés, les espaces publics, les entrées de villes et les parcs périurbains feront l'objet de traitements particuliers.

Plusieurs initiatives, en général fondées sur des démarches paysagères et/ou axées sur les modes de transports doux (à pied, vélos), méritent d'être mentionnées afin de montrer la volonté des agglomérations de renouer avec le cours d'eau qui les traversent : la conquête de la Vienne à Chinon, les aménagements cyclables à Tours mettant le fleuve en avant-scène (*voir le chapitre Transports*), le grand projet Loire-trame verte de l'agglomération d'Orléans qui a pour but de retisser les liens entre ville et fleuve (jonctions piétonnes et cyclables Loiret-Loire, aménagements des quais en promenade et en commerce, coulées vertes entre ville et fleuve, parc de 600 ha de rives entre Orléans et Combleux)¹⁴.

La maîtrise de l'urbanisation passe par le plan de prévention des risques d'inondation¹⁵ (PPRI, *voir le chapitre Risques naturels*), qui assure pour la première fois dans les zones naturelles et périurbaines une protection continue du lit majeur des cours d'eau. En cas d'autorisation de constructions nouvelles, certaines préconisations spécifiques en matière urbanistique sont définies dans le cadre des plans de prévention des risques (PPR)¹⁶.

Quelques exemples de chartes

Depuis 1993, six chartes d'environnement ont été lancées et/ou réalisées soit à l'échelle d'une ville (Orléans, Châteauroux), d'un district (Gâtine-et-Choisille), d'un canton (Chinonais) ou encore d'un département (Eure-et-Loir, Cher). Démarches volontaires contractuelles, elles permettent une identification des enjeux sur le territoire concerné et génèrent des actions environnementales. L'étendue de leur champ d'intervention et l'ampleur des actions proposées varient selon les cas : de quelques actions prioritaires à une démarche systématique passant en revue l'ensemble des paramètres environnementaux avec parfois plusieurs dizaines d'actions à la clé. Les disparités concernent aussi les processus de participation des différents partenaires. La population a parfois été associée à certaines chartes à travers des expositions et des enquêtes : un projet de "contrat environnemental avec les habitants" a été lancé par la ville de Bourges.

La charte de l'environnement du Cher, signée le 15 avril 2003, est conçue pour guider la mise en œuvre des programmes environnementaux du département en concertation avec l'ensemble de ses partenaires (services de l'État, associations) sur les dix prochaines années. L'eau s'affirme comme le thème majeur de cette charte.

La charte de l'environnement d'Eure-et-Loir a été signée en février 1999 pour cinq ans par le préfet et le président du conseil général. Soixante-quatorze actions en faveur de l'environnement ont été prévues. Tout un dispositif humain et des techniques d'actions pérennes en faveur de l'environnement ont été mis en place. Il est prévu que cette charte soit renouvelée dans une démarche de développement durable conciliant action économique, protection de l'environnement et progrès social.

La ville d'Orléans a signé, en février 1998, avec l'État, l'Ademe et l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, une charte de l'environnement qui deviendra à terme intercommunale. Elle définit un programme de quarante-cinq actions. Il concerne l'amélioration du cadre de vie à l'échelle des quartiers, les déplacements en ville, l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation des paysages du Loiret, une meilleure connaissance du patrimoine naturel et le développement de la présence du végétal en ville.

Source : Conseil général du cher, 2003. *La Petrelle, La lettre d'environnement du Cher*, n° 4, 4 p. - Ville d'Orléans, direction environnement-santé. *Charte environnement 2002-2006*. 16 p. - Conseil général d'Eure-et-Loir, 1999. *Charte départementale pour l'environnement d'Eure-et-Loir*. 200 p. - Conseil général d'Eure-et-Loir, 2003. *Quatrième bilan et perspectives*. 105 p.

14 - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, 2003. *Le fleuve et ses territoires. Des enjeux patrimoniaux aux grands projets urbains. Imaginer le val de Loire*. 132 p.

15 - Instauré par la loi du 2 février 1995, élaboré par l'État en concertation avec les maires.

16 - Par exemple : constructions en surélévation de 50 cm au-dessus du terrain naturel ou au-dessus du plus haut niveau d'eau connu ; recommandations en ce qui concerne l'emprise des bâtiments et leur densité pour faciliter, en cas de crue, l'écoulement des eaux, de même pour les barrières qui devront rester assez perméables. Certains types d'établissements peuvent y être interdits en raison des difficultés d'évacuation : maison de retraites, hôpitaux, établissements scolaires...

Société et environnement

La région Centre ne connaît pas de problèmes environnementaux majeurs et son appellation peut suggérer une absence d'identité. Cependant, son patrimoine naturel d'ampleur a incité depuis vingt-cinq ans les acteurs de la société civile à agir en faveur de l'éducation à l'environnement.

Quel ancrage territorial ?

L'existence de milieux naturels majeurs a suscité de manière précoce la mise en place de dispositifs inter-institutionnels spécifiquement dédiés à leur aménagement et à leur gestion (PNR Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche). Par ailleurs, le risque majeur lié à l'importance du réseau hydrographique, avec la Loire notamment, a justifié une politique inter-régionale adaptée. Le fleuve devient le vecteur principal des stratégies de communication et de sensibilisation autour de la nature et du risque d'inondation avec le plan Loire Grandeur Nature, relayé par des structures locales, comme les cinq maisons de Loire (Belleville, Jargeau, Saint-Dyé, Montlouis et l'observatoire de Blois).

La région Centre accueille un grand nombre d'institutions qui œuvrent dans le domaine environnemental. La proximité de Paris et les volontés de délocalisation ont été les principales raisons de l'installation orléanaise de "grandes" institutions nationales environnementales (BRGM, IRD, CNRS, Ifen, IFN...). De même, des associations nationales (ENF, FNE) ont implanté leur siège à Orléans.

En 1980, les associations de protection de la nature se sont fédérées au sein de Nature Centre, qui en regroupe aujourd'hui dix-sept (soit 3 000 adhérents). Parallèlement, deux centres permanents d'initiatives pour l'environnement -CPIE- (Brenne et Loire-Anjou-Touraine) ont été créés. En 1997, le Graine¹⁷ Centre a mis en réseau les structures d'éducation à l'environnement (53 en 2004). Il publie une revue bi-annuelle, "La Luciole du Centre", diffusée dans toutes les écoles et vient d'éditer un annuaire décrivant deux cent soixante-quatre structures concernant l'éducation à l'environnement en région. Un projet d'Écopole à Orléans, en cours de réflexion, permettrait par ailleurs de regrouper les acteurs associatifs, régionaux et nationaux (FNE, ENF, Nature Centre, CPNRC, Graine, Arbocentre), et d'offrir au public un centre de ressources en matière d'environnement.

La perception environnementale

D'une manière générale, les habitants de la région Centre ne font pas preuve d'une sensibilité environnementale plus forte que le reste de la population française. La qualité de l'eau semble cependant être l'objet d'une préoccupation un peu plus élevée. Révélé par une enquête réalisée en 1992, ce constat est en effet confirmé par l'enquête OIP-Ifen de 2001 : 32 % des habitants de la région Centre jugent ainsi

que la qualité de l'eau du robinet n'est pas satisfaisante contre 23 % au niveau national. Ce jugement est sans doute à mettre en relation avec la connaissance qu'a le public des effets de l'agriculture sur la qualité de la ressource. Le sentiment d'exposition aux risques naturels et technologiques est en revanche faiblement ressenti par la population dans une région où pourtant, entre Nevers et Angers, près de 300 000 personnes sont menacées par une inondation de la Loire et où sont implantés quatre sites de production nucléaire d'électricité.

Une éducation en mouvement

Du primaire aux formations supérieures, l'éducation à l'environnement concerne un public large et captif et constitue un pilier essentiel de l'écocitoyenneté. L'enjeu consiste à rendre les futures générations comptables de leurs actes quotidiens et conscientes des fragilités de leur territoire. Les actions régionales, initiées encore de façon ponctuelle, touchent les enfants et les jeunes adultes. Elles recouvrent un aspect cognitif, dans sa dimension individuelle (système de parrainage "un lycéen, un arbre" à l'initiative du conseil régional) ou collective (soixante-seize projets régionaux en 2003-2004 lors de "1 000 défis pour ma planète", les "écodélégués" du lycée agricole de Vendôme, "l'éducation vers un développement durable" pilotée par l'académie d'Orléans-Tours dans douze écoles de Bourges, un collège d'Orléans et un lycée à Tours). Les formations d'animateurs lancées il y a vingt-cinq ans (BTS animation nature au lycée agricole de Vendôme), relayées par celles d'éducateurs de l'environnement (la plupart des 1 129 emplois jeunes en 2002, sous l'impulsion du conseil régional) et par un panel de formations supérieures (au nombre de trente en 2002-2003 pour 900 étudiants) montrent les besoins de professionnaliser l'approche environnementale.

La Loire cristallise les actions pédagogiques, avec le brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP), organisé par la DRDJS¹⁸ à Jargeau en 1990 et le soutien aux associations animatrices au sein du volet spécifique du contrat de plan État-région 2000-2006. La dynamique pourra s'appliquer à l'ensemble du territoire régional et viser toute la population "scolarisée" dès lors que les services de l'État concernés par les problématiques environnementales et les bailleurs des crédits consacrés à l'eau (agence de l'Eau), à l'énergie, aux déchets (Ademe) se rejoindront sous l'égide de la Diren dans le cadre du futur protocole d'éducation régionale à l'environnement.

Les actes écocitoyens

Les actions de participation du citoyen aux décisions liées à leur environnement ou d'incitation au changement des comportements se concrétisent en région. Les commissions administratives décisionnelles¹⁹ mises en place mobilisent vingt-quatre associations

18 - Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports.

19 - Commissions départementales des sites et des paysages, commissions locales de l'eau, commission d'information et de surveillance des installations de traitement des déchets, d'information et de prévention des risques technologiques...

17 - Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement.

régionales autour des élus et des organisations socio-économiques. Les formes de l'action participative dans le processus de la directive-cadre sur l'eau sont actuellement en cours de réflexion.

En terme de sensibilisation, Nature Centre et Lig'Air proposent des soirées débat, des plaquettes, une exposition sur l'air... De même, un réseau de points info "énergie", mis en place par le conseil régional et l'Ademe, informe sur les économies d'énergie. Lors de la semaine du développement durable en 2004, dix-sept initiatives de communication ont été labellisées, et dans le cadre des chartes de l'environnement, des actions écocitoyennes sont soutenues par des collectivités territoriales

(campagne "vingt-huit gestes pour l'environnement" par le conseil général d'Eure-et-Loir).

La sensibilisation du public aux différentes dimensions du développement durable constituera un volet important de la stratégie nationale du développement durable.

Source : Graine Centre, 2004. *Région Centre - Annuaire des acteurs - De l'éducation à l'environnement*. 212 p. - Ifen, 2001. "Les Français jugent leur environnement de proximité", *Les données de l'environnement*, n° 70, 4 p. - Ifen, 2003. "La sensibilité des Français à leur environnement de proximité", *Les données de l'environnement*, n° 85, 4 p. - Diren Centre, Centre régional d'information jeunesse, 2002. *Guide des métiers et des formations initiales en environnement en région Centre*. Édition 2002-2003. 74 p.

Bibliographie

■ CNRS, 2001. *La région Centre et ses villes. Armature urbaine, réseau de villes et aménagement du territoire*. Maison des sciences de l'homme "villes et territoires". Université François-Rabelais Tours. 110 p.

■ Diren Centre, Préfecture Centre, 1999. *Profil environnemental régional du Centre*. Orléans, Diren Centre, 159 p.

■ Insee Centre, 2003. *Données économiques et sociales du Centre - Édition 2002-2003*. 272 p.

■ Insee Centre, 2002. "Portrait économique et social du Centre parmi les régions françaises", *Les dossiers de l'Insee Centre*, n° 3, 68 p.

■ Insee Centre, 2000 à 2002. *Indicateurs de l'économie du Centre*, n° 27 à 31.

■ Insee Centre, 1998. "L'espace régional", *Indicateurs de l'économie du Centre*, n° 21, 63 p.

■ Insee Centre, DRE Centre, région Centre, 2003. *Portrait de l'aire urbaine de Châteaoux*. Référentiel territorial urbain. 68 p.

■ Insee Centre, DRE Centre, région Centre, 2002. *Portrait de l'aire urbaine de Montargis*. Référentiel territorial urbain. 67 p.

■ Insee Centre, DRE Centre, région Centre, Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, 2002. *Portrait de l'aire urbaine d'Orléans*. Référentiel territorial urbain. 55 p.

■ Insee Centre, DRE Centre, région Centre, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours, 2001. *Portrait de l'aire urbaine de Tours*. Référentiel territorial urbain. 71 p.

■ MIIAT Bassin parisien, 2002. "Une organisation métropolitaine pour le Bassin parisien. Éléments de diagnostic pour des propositions d'action". Rapport du groupe de pilotage Bassin parisien réuni sous la présidence de A. Frémond. 81 p.

■ Préfecture Centre, 1999. *Programme Objectif 2. 2000-2006. Diagnostic*. 97 p.

■ Préfecture Centre, Préfecture Loiret, conseil régional Centre, 2000. *Contrat de plan État-région Centre 2000-2006*. 117 p.

■ Préfecture Centre, Secrétariat général aux affaires régionales, 2001. *Franges franciliennes en région Centre. Éléments de diagnostic et orientations pour des actions*. 58 p.